

30 août 2018

<p align="center">DIRECTIVE N°2 Procédures relatives au Plan comptable Curaviva</p>

Cette directive précise les éléments à respecter dans le but de maintenir la cohérence du Plan comptable Curaviva introduit dans les institutions sociales neuchâteloises au 1^{er} janvier 2010.

a) Nomenclature Curaviva

Lorsqu'un libellé n'est pas clair, il convient de se référer aux *Explications concernant les classes, groupes et comptes de nature*, qui se trouve sur le site du SPAJ, ou de prendre contact avec l'Unité financière de ce dernier.

b) Ouverture de comptes:

Toute demande d'ouverture de compte doit être validée par l'unité financière du SPAJ.

c) Création de comptes de bilan:

La création de nouveaux comptes de bilan est autorisée dans le respect de la nomenclature Curaviva et des libellés admis lors de l'introduction du plan comptable, notamment les 1091 et 1092, concernant l'excédent de charges, ainsi que les 2050 et 2051, concernant les avances cantonales.

d) Création de comptes de pertes et profits:

1^{ère} situation: le compte existe dans le plan comptable, mais est supprimé dans le logiciel de l'institution, faute de besoin initial :

⇒ Il convient de créer manuellement le compte dans le logiciel comptable (compte et budget) avec l'appui du ou de la responsable du logiciel comptable de l'ANMEA.

2^{ème} situation: le compte n'existe ni dans le plan comptable ni dans le logiciel comptable :

⇒ Une proposition est faite au ou à la responsable du logiciel comptable de l'ANMEA, qui la soumet au SPAJ. Après aval de ce dernier, la ou le responsable du logiciel comptable de l'ANMEA effectue ladite modification et en informe les institutions.

NB:

- 1) Tous les documents concernant Curaviva, ainsi que les fichiers des budgets et comptes, se trouvent sur le site du SPAJ.
- 2) Le responsable du logiciel comptable de l'ANMEA est responsable de la mise à jour régulière du plan comptable CURAVIVA et en informe régulièrement le SPAJ.

Service de protection de l'adulte et de la
jeunesse



Christian Fellrath
Chef de service